

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.392

L'ALPHA :
Règlement intérieur
et chartes d'usage

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie

MARAI, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.392**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

L'ALPHA : REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTES D'USAGE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Alpha, médiathèque de GrandAngoulême a établi un règlement intérieur .

Ce règlement informe sur les conditions d'accès à l'équipement et les modalités d'utilisation des différents services de la médiathèque.

Des chartes d'usage viennent renforcer l'information sur les points suivants :

- Chartes Multimédia et WIFI
- Charte Collectivités (abonnement particulier pour les groupes, les associations, les établissements scolaires, les Etablissements d'Enseignement Supérieur et les étudiants)
- Charte Espace (accueil Petite Enfance).

Ce règlement sera affiché à l'accueil et accessible sur le site www.lalpha.org

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'Alpha et les chartes d'usage ci-jointes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2015

Affiché le :

17 décembre 2015

L'Alpha médiathèque de GrandAngoulême

Règlement intérieur

(faire état de la délibération ici)

Préambule

1- Conditions d'accès

2- Du bon usage de l' Alpha

3- Conditions d'emprunt

4- Conditions de consultation et de mise à disposition des documents

5-Conditions de consultation et de mise à disposition des matériels

6-Service de prêt inter bibliothèques

7-Internet / informatique

suivi des Chartes Multimédia et Wifi , Collectivités, Espace «Mezzanine»

Préambule

L'Alpha, service de GrandAngoulême, est une médiathèque communautaire reliée à un réseau de médiathèques communales sur le territoire. L'Alpha contribue sur le territoire au développement de la lecture sous toutes ses formes, à l'information, à la culture, à l'apprentissage et la formation, par la mise à disposition de la population de ressources documentaires et de services. Elle vise à favoriser l'accès au savoir et la découverte, la recherche d'information sur différents supports, la lecture de divertissement ou la réflexion et l'étude. Elle contribue aux loisirs, à l'activité culturelle de la population par son programme d'animation. Elle assure la conservation et la valorisation des documents de nature patrimoniale ou d'intérêt local.

Elle fonctionne sous la responsabilité des instances politiques et administratives de GrandAngoulême représentées par un Conseil communautaire

La mise en œuvre des missions de la médiathèque est exercée par le personnel professionnel sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Le présent règlement définit les conditions d'accès au bâtiment et aux services de la médiathèque

Tout usager par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de l'Alpha est soumis au présent règlement auquel il est tenu de se conformer.

Le personnel, sous l'autorité de la direction est chargé de son application.

Le règlement est affiché à l'accueil et accessible sur le site www.lalpha.org.

1- Conditions d'accès

Conditions générales

L'accès à L'Alpha est libre et gratuit pour tous ainsi que la consultation des différents documents proposés.

Les horaires d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture sont fixés chaque année par le Grand Angoulême. Ils sont affichés et communiqués au public à l'Alpha et accessibles sur le site www.lalpha.org.

La cour jardin fait partie de l'enceinte de la médiathèque, ses conditions d'accès et d'usage sont identiques à celle de la médiathèque.

Les conditions d'accès du Café, situé au 2e étage, sont fixés par la société qui en assure l'exploitation.

L'espace Mezzanine est accessible aux enfants de 18 mois à 5 ans inclus accompagnés des parents ou de toute personne habilitée, aux assistantes maternelles. Le service d'accueil des jeunes enfants proposé sur la Mezzanine fait l'objet d'une charte spécifique.

Aide au déplacement

A l'exception de poussettes d'enfants, de fauteuils roulants des personnes malades ou handicapés, l'utilisation des différents matériels roulants de type skate, roller, trottinette ou vélo n'est pas admise dans l'enceinte de la médiathèque.

Animaux

Seuls les animaux accompagnant les personnes avec un handicap visuel sont accueillis dans l'enceinte de la médiathèque

Fumer/Vapoter

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la médiathèque. Un coin fumeur est mis à disposition du public en extérieur côté jardin nord.

Visites de groupe

La visite libre de la médiathèque par des groupes est possible. Il est demandé de prendre contact avec l'Accueil de l'établissement.

Vidéo protection

L'Alpha est placée sous vidéo surveillance .

2- Du bon usage de l'Alpha

L'Alpha, ses locaux, ses collections et ses équipements sont des biens communs financés par la collectivité territoriale.

Le personnel de l'Alpha est disponible pour répondre aux demandes des usagers.

Un comportement respectueux et courtois est attendu de tous, que ce soit entre les usagers ou envers le personnel de l'Alpha. Les conversations, les échanges sont possibles dans le respect de la présence et des activités d'autrui. Dans certains espaces destinés à l'étude, il n'est pas possible de téléphoner ou recevoir des appels.

Il est autorisé de boire et de manger sauf dans les lieux signalant le contraire.

Chacun est invité à respecter la propreté des lieux, en particulier lors de la consommation de boissons ou de denrées alimentaires.

Le personnel est habilité à intervenir auprès des personnes ou groupes qui ne respecteraient pas les règles de bon usage de la médiathèque et à leur demander si besoin de quitter les lieux .

Le non respect des règles peut entraîner une interdiction momentanée ou définitive d'accès à la médiathèque et à ses services.

Pour tout acte d'incivilité, de vol ou de vandalisme, GrandAngoulême se réserve le droit d'engager une action devant le tribunal compétent.

Usage des documents

L'utilisateur est tenu de prendre soin des documents qu'il consulte ou qu'il emprunte.

La circulation des documents est possible dans tous les locaux de la médiathèque, y compris la cour jardin. Dans tous les cas, les documents doivent être rapportés aux bibliothécaires.

L'accès à certains services nécessite une inscription.

Mineurs

Les mineurs qui fréquentent la Médiathèque demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le parent ou le responsable d'enfants de moins de 10 ans est tenu d'accompagner ceux-ci au sein de l'Alpha et pour tout usage de l'ascenseur.

Lors de l'accueil dans les locaux de la médiathèque d'un groupe constitué de mineurs ou comptant des mineurs, ceux-ci sont placés sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnateur du groupe.

Diffusion d'information au sein de l'Alpha

Toute distribution de documents ou de tracts, tout affichage, toute action de formation à l'intérieur de l'Alpha sont soumis à l'accord préalable de la direction de l'établissement.

Biens personnels

Les usagers demeurent responsables de leurs biens personnels. En cas de vol ou de détérioration la responsabilité de GrandAngoulême ne pourra pas être engagée. La médiathèque met à disposition des usagers des casiers.

Les objets perdus doivent être signalés et réclamés à l'accueil. Passé un délai d'un mois, les objets trouvés seront remis au service des objets trouvés de la ville d'Angoulême

Tout objet trouvé dans l'enceinte intérieure et extérieure de l'Alpha doit être remis à l'accueil.

.3- Conditions d'emprunts et retours des documents

Inscription

Une inscription est obligatoire pour emprunter des documents. Elle est gratuite pour tout usager et donne lieu à une carte individuelle et nominative. La carte est délivrée sur présentation des pièces justificatives demandées.

Une autorisation parentale ou du tuteur légal est nécessaire pour toute inscription de mineur. La perte d'une carte donnera lieu à la facturation du coût de celle-ci.

Emprunteur individuel

Le prêt est consenti pour une durée de 31 jours au titulaire de la carte et sous sa responsabilité. Les parents ou tuteurs légaux sont responsables des emprunts effectués par les mineurs dont ils ont la charge.

Collectivités emprunteuses

La médiathèque accorde un abonnement particulier aux collectivités, organismes et associations; dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Pour plus d'information, se référer à la charte collectivités

Réservation d'un document

Les usagers inscrits peuvent demander la réservation de titres qui sont en cours d'emprunt.

Une fois l'utilisateur informé de la disponibilité du document réservé, il dispose d'un délai maximal d'une semaine ouvrée pour venir récupérer le titre réservé. Au terme de ce délai la réservation sera annulée.

Prolongation des emprunts

La prolongation est possible si la date de retour du document n'est pas déjà dépassée, et si le document emprunté n'est pas réservé par un autre usager.

Tout emprunt peut être prolongé une fois (via le compte personnel sur www.lalpha.org ou sur un automate de prêt) pour la même durée que l'emprunt initial.

Retard dans la restitution de documents

En cas de dépassement du délai de prêt, la procédure suivante est mise en place:

1°Après 15 jours de retard, une lettre ou un message électronique est envoyé.

2°Après 30 jours de retard, une 2eme lettre ou un 2eme message électronique est envoyé. Il entraîne une suspension temporaire du droit de prêt tant que le ou les documents n'ont pas été restitués à la médiathèque.

3°Après 45 jours de retard, une relance téléphonique est faite. En cas de non retour du document, il est considéré comme perdu par son emprunteur. Une procédure est engagée à l'encontre de l'emprunteur en vue du remplacement du document.

Perte ou détérioration d'un document

En cas de perte ou de détérioration d'un document par un emprunteur, celui-ci doit assurer son remplacement ou le rembourser. En cas de non remplacement, une facture représentant le coût ou la substitution du document lui sera adressée. Le prêt sera à nouveau consenti dès lors que la procédure sera clôturée.

Dans le cas d'un document détérioré et remplacé à l'identique, l'emprunteur pourra conserver l'exemplaire réformé.

4-Condition de consultation et de mise à disposition du Fonds patrimonial et local

Certains documents en libre accès sont réservés à la consultation sur place et ne peuvent être empruntés. L'inscription à la médiathèque n'est pas obligatoire pour accéder à ces documents.

La consultation des documents patrimoniaux (antérieurs à 1943) et des documents sur supports particuliers s'effectue dans l'îlot Charente et Patrimoine à l'exclusion de tout autre lieu de la médiathèque. La consultation est soumise au dépôt d'une pièce d'identité.

La reproduction partielle par photographie, à des fins privées, est soumise à autorisation du personnel de la médiathèque.

5-Condition de consultation et de mise à disposition des matériels

Consultation des DVD : Les DVD présents à l'Alpha peuvent être visionnés sur place, à l'exception de ceux pour lesquels les éditeurs ont refusé cette possibilité.

Consultation des jeux vidéo : l'Alpha propose une sélection de jeux vidéo en consultation sur place, sur consoles, PC ou tablettes. L'accès à ce service nécessite une inscription.

Mise à disposition d'instruments de musique : l'Alpha met à disposition des usagers une sélection d'instruments de musique destinés à une utilisation sur place. L'accès à ce service nécessite une inscription.

Mise à disposition de matériel multimédia : l'Alpha met à disposition des usagers du matériel multimédia comme des lecteurs CD / DVD portables ou des tablettes destinés à une utilisation sur place. L'accès à ce service nécessite une inscription.

Mise à disposition de postes informatiques : l'Alpha met à disposition des postes informatiques permettant un accès Internet et équipés d'une gamme de logiciels utilitaires (bureautique, retouche d'images, etc.) destinés à une utilisation sur place. L'accès à ce service nécessite une inscription et l'adhésion à la charte Internet / multimédia.

Photocopies et impressions : l'Alpha met à disposition des copieurs et imprimantes destinés à une utilisation sur place. L'accès à ce service nécessite une inscription et la quantité de photocopies et d'impression est limitée.

6-Service de prêt inter bibliothèques

Il est possible de faire la demande d'un ouvrage qui ne figure pas au catalogue du réseau des médiathèques de GrandAngoulême.

Cette demande doit être faite auprès des bibliothécaires du Monde Comprendre.

Les ouvrages concernés sont consultables dans l'îlot Charente et Patrimoine ou prêtés selon les consignes de la bibliothèque prêteuse. Les frais de port sont à la charge de l'abonné qui s'engage à payer par chèque la somme qui figure sur la facture envoyée par la bibliothèque prêteuse.

7-Internet / informatique

Pour favoriser la démocratisation des technologies de l'information et de la communication et lutter contre la fracture numérique, GrandAngoulême met à la disposition des usagers des postes informatiques et des tablettes offrant un accès gratuit à Internet et à des services spécifiques en ligne.

Les usagers peuvent aussi accéder à la Médiathèque avec un ordinateur personnel et le connecter au réseau via le Wifi.

Pour plus d'information, se référer aux chartes multimédia et Wifi.

Charte d'utilisation du réseau WI-FI

1 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau Wi-fi disponible dans les bibliothèques et médiathèques de GrandAngoulême. Ce réseau permet à un utilisateur authentifié de disposer d'une connexion internet depuis les zones couvertes par le réseau Wi-fi

2 - Modalités de connexion

La connexion à ce réseau nécessite une inscription préalable et la fourniture d'éléments d'identification (nom, prénom, adresse mail valide).

Un numéro d'utilisateur et un mot de passe sont délivrés à l'utilisateur. Ceux-ci sont strictement personnels et l'utilisateur s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Tout accès au réseau en utilisant les identifiants de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

GrandAngoulême s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wi-fi, ni les informations de connexions qu'il est tenu de collecter et conserver lors de l'utilisation du réseau Wi-fi par l'utilisateur. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité, dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités judiciaires. Sur présentation d'une pièce d'identité, l'utilisateur pourra demander la consultation, la modification ou la suppression de son compte en s'adressant au service des systèmes d'information de GrandAngoulême.

3 – Conditions d'utilisation

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger ses données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal.

L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wi-fi

Lorsque l'utilisateur se connecte au réseau Wi-fi, il s'engage à ne pas l'utiliser pour :

- harceler, menacer, diffamer, injurier et de manière générale violer les droits en vigueur.
- transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées.
- visionner, diffuser, enregistrer ou utiliser des documents, informations, images, vidéos, programmes, logiciels, etc. :
 - susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité.
 - incompatibles avec la protection des mineurs fréquentant l'établissement.
 - protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, sauf à posséder les autorisations nécessaires,

En cas de non-respect des engagements décrits ci-dessus, GrandAngoulême procédera à la suspension immédiate de l'accès de l'utilisateur. Certaines des activités énoncées ci-dessus constituent des infractions de nature pénale et pourront faire l'objet d'un signalement auprès des autorités.

GrandAngoulême ne saurait être tenu pour responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

Charte d'utilisation des services multimédia de l'Alpha

I – Conditions d'accès aux services multimédia:

Les services multimédia regroupent à l'Alpha :

- Les postes de consultation informatique
- L'accès au réseau Wi-fi de l'Alpha
- L'atelier multimédia
- L'espace jeux vidéo

L'inscription à l'Alpha est nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des services multimédia proposés.

Toute personne justifiant de son identité et de son domicile peut s'inscrire. Les mineurs doivent présenter une autorisation signée par l'un des parents ou par un responsable légal.

Un usager inscrit se voit délivrer une carte (où figure son numéro d'utilisateur) et un mot de passe. L'un comme l'autre sont strictement personnels et tout emprunt, accès à internet ou à un service utilisant la carte et/ou le mot de passe de l'utilisateur se fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

GrandAngoulême s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription aux services de l'Alpha, ni les informations de connexions qu'il est tenu de collecter et conserver lors de l'utilisation du réseau Wi-fi ou des postes de consultation internet par l'utilisateur. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité, dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités judiciaires. Sur présentation d'une pièce d'identité, l'utilisateur pourra demander la consultation, la modification ou la suppression de son compte en s'adressant au service des systèmes d'information de GrandAngoulême

I.1 - les postes de consultation informatique et l'accès Wi-fi :

Les postes de consultation informatique sont mis à la disposition des usagers pour permettre à tous un accès libre et gratuit aux nouvelles technologies de la communication. L'accès aux postes de consultation se fait sur réservation, pour une durée d'1 heure, renouvelable si l'affluence le permet.

Les postes de consultation, outre un accès à internet, proposent une gamme de logiciels permettant la réalisation de travaux de bureautique simples. Ces travaux, pour être conservés par l'utilisateur, devront être stockés sur un support amovible type clé USB, fournie par l'utilisateur.

Les enfants de moins 10 ans doivent être accompagnés.

I.2 – L'atelier multimédia :

L'atelier multimédia a pour mission d'assurer au plus grand nombre la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des nouveaux modes d'expression culturelle.

L'accès à l'atelier se fait sur réservation, dans la limite des places disponibles et en fonction des thématiques abordées et des tranches d'âge visées, toujours sous l'encadrement d'un animateur.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

I.3 – L'espace jeux vidéo :

L'espace jeux vidéo a pour mission de présenter au plus grand nombre, en consultation sur place, la variété et la créativité à l'œuvre dans le domaine vidéo-ludique.

L'accès à l'espace jeux vidéo se fait sur réservation auprès des bibliothécaires, dans la limite des places disponibles.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

II – Conditions générales d'utilisation :

Lorsque l'utilisateur utilise un des services multimédia de l'Alpha, il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et notamment à ne pas :

- harceler, menacer, diffamer, injurier et de manière générale violer les droits des personnes.
- transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées.
- visionner, diffuser, enregistrer ou utiliser des documents, informations, images, vidéos, programmes, logiciels, etc. :
 - susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité.
 - incompatibles avec la protection des mineurs fréquentant l'établissement.
 - protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, sauf à posséder les autorisations nécessaires,

En cas de non-respect des engagements décrits ci-dessus, GrandAngoulême procédera à la suspension immédiate de l'accès de l'utilisateur. Certaines des activités énoncées ci-dessus constituent des infractions de nature pénale et pourront faire l'objet d'un signalement auprès des autorités.

GrandAngoulême ne saurait être tenu pour responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

GrandAngoulême s'efforce de maintenir accessibles les services qu'il propose de manière permanente mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il peut notamment interrompre l'accès internet pour des raisons de maintenance, de mise à niveau des logiciels ou toute autre raison, techniques ou non, sans pouvoir être tenu responsable des conséquences que ces interruptions de service pourraient avoir pour un utilisateur ou un tiers. Dans la mesure du possible, GrandAngoulême tiendra les utilisateurs informer de la survenance de ces interruptions et de leur durée prévisible.

Lorsqu'il se connecte au réseau Wi-fi, il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger ses données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal.

L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wi-fi, des postes de consultation internet ou des autres services multimédia.

Charte Collectivités Emprunteuses

PREAMBULE

L'Alpha médiathèque de GrandAngoulême est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Les services proposés aux collectivités ont pour objet de faciliter un accès favorisé et adapté aux ressources de l'Alpha pour un plus grand nombre.

L'Alpha s'engage ainsi à favoriser l'accès de tous à la culture et à l'écrit, à permettre de lutter contre l'illettrisme et à faciliter la diversité et l'intégration sociale.

L'Alpha est reliée à un réseau de médiathèques communales sur le territoire de GrandAngoulême. Aussi est-il conseillé aux collectivités de privilégier les demandes d'accueil et d'emprunts auprès des médiathèques de proximité.

COLLECTIVITES

Sont considérées comme « collectivités » les organismes suivants situés sur le territoire du GrandAngoulême

- Les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées
- Les IME
- Les crèches, haltes-garderies, réseau d'assistantes maternelles
- Les centres de loisirs
- Les associations et institutions
- Les maisons de retraite

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DE LA CARTE

Une inscription spécifique est accordée aux collectivités résidant sur GrandAngoulême dans le cadre de leurs activités professionnelles et non à des fins privées.

Pour s'inscrire, le représentant doit remplir le formulaire d'inscription fourni par la Médiathèque rempli et signé par le directeur de l'établissement.

La carte délivrée à un représentant de la collectivité est nominative et valable un an de date à date. La réinscription se fait dans les mêmes conditions que l'inscription initiale.

Il peut être délivré plusieurs cartes pour une même collectivité.

Les cartes collectivités sont conservées aux points d'accueil à la disposition du responsable.

CONDITIONS D'EMPRUNT

40 livres maximum peuvent être empruntés pour une durée de 2 mois.

Les choix de livres sont établis selon les demandes et avec l'accord du bibliothécaire responsable de la collection. La liste des emprunts sera remis au responsable.

Les documents sonores et audiovisuels ne peuvent être empruntés avec une carte collectivité.

La prolongation ou le renouvellement des prêts n'est pas possible afin de faciliter la rotation des documents.

Les documents empruntés dans le cadre des activités scolaires devront être rendus avant le 15 juin de l'année en cours.

Il est demandé aux collectivités emprunteuses d'effectuer le retour des livres auprès de l'accueil général de la médiathèque et non aux automates de retour.

OBLIGATIONS OU ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE EMPRUNTEUSE

Le représentant et le directeur de la collectivité s'engagent à respecter le règlement intérieur de la bibliothèque.

Il est tenu de signaler toute modification concernant les informations fournies à l'inscription.

Les délais de prêt doivent être respectés, en cas de non respect des délais, le prêt pourra être suspendu jusqu'à restitution des documents.

La collectivité est responsable des emprunts indiqués sur la carte et faits par son représentant.

Les documents perdus ou détériorés doivent être remplacés par la collectivité emprunteuse à l'identique ou à défaut par un titre équivalent sur proposition des bibliothécaires le plus rapidement possible.

Charte Espace "Mezzanine" : accueil petite enfance

Préambule

L'Alpha met à disposition des parents un service d'accueil des tout-petits accessible depuis le hall d'entrée : la Mezzanine.

Cet espace qui peut accueillir au maximum 19 personnes est ouvert aux parents et à toute personne accompagnée d'enfants de 0 à 5 ans, ainsi qu'aux assistantes maternelles et autres professionnels de la petite enfance.

Textes de référence :

Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans et information concernant les lieux de vie.

Le Service d'accueil : laisser un enfant dans la Mezzanine

Dans un lieu douillet, coloré, sécurisé en lien avec l'Ilot Petite Enfance, les parents peuvent laisser leur enfant de 18 mois à 5 ans inclus. L'enfant est accueilli, participe à des activités, des petits jeux (lecture, coloriage, dessin...) ou bien peut se reposer sous la garde d'une personne habilitée qui assure la gestion du service, les accueils et les échanges avec les parents.

Un accueil d'1h maximum par jour et par enfant est possible

L'agent n'assurera pas le change des enfants, une table à langer, un point d'eau, des WC sont à la disposition des parents.

Ce service est ouvert 17 heures par semaine, réparties selon le tableau ci dessous

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15h-18h	14h-18h	15h-18h	14h-18h	10h-13h
3h	4h	3h	4h	3h

Modalités d'accès

Le service est proposé à tout parent d'un enfant de 18 mois à 5 ans inclus inscrit à la médiathèque.

Avant une première inscription, il est conseillé d'effectuer une visite, un repérage de la médiathèque, de l'Ilot enfance et d'établir un premier contact avec les professionnels afin de faciliter et sécuriser le premier accueil du jeune enfant.

Le parent reste dans l'enceinte de la médiathèque et peut être joint à tout moment (appel téléphonique ou sonore) en cas de besoin. Les informations propres à ce service sont disponibles à l'accueil général . L'inscription se fait le jour même à l'accueil en remplissant le formulaire joint, avec le dépôt d'une pièce d'identité et d'un numéro de téléphone portable. Il n'est pas possible de réserver une place.

Lorsque le nombre de 10 enfants maximum est atteint, il est demandé au parent d'attendre qu'une place se libère.

Accès libre à la Mezzanine

En dehors des horaires d'accueil encadré des tout-petits, la mezzanine pourra être mise à disposition de parents et sur réservation d'assistantes maternelles ou de crèches.

ESPACE ENFANCE " Mezzanine "
Formulaire d'inscription

Voir la présentation physique du document

Nom de l'enfant
Prénom
Date de naissance
frère/s ou sœurs/s
maîtrise du langage
langue/s parlée/s

Nom et prénom du ou des parents

.....
.....

Adresse

téléphone

Inscription de, le de à

le ou les objets laissés avec l'enfant pendant l'accueil :

.....

Je/Nous confirme/confirmons avoir lu la charte d'accueil de l'espace petite enfance et
accepte/acceptons toutes les conditions relatives à celle-ci.*

*rayer les mentions inutiles

Je/Nous m'engage/nous engageons à ne pas quitter l'enceinte de la médiathèque durant
le temps d'accueil de notre enfant.*

*rayer les mentions inutiles

Remarques diverses concernant l'enfant

Angoulême, le

Signature des parents et identification du document administratif déposé.